RAPPORT DE VÉRIFICATION

SOCOTEC

CC TANNAY-BRINON-CORBIGNY
MAISON DE PAYS
3 GRANDE RUE
58800 CORBIGNY

EQUIPEMENTS DE LOISIRS

Vérification périodique d'équipements sportifs

Type d'équipement	Nombre d'équipements	Nombre d'équipements avec observations	Nombre d'équipements non vérifiés	Nombre de mises à l'arrêt préconisées
But	8	8	0	0

Adresse d'intervention :
CC TANNAY-BRINON-CORBIGNY
MAISON DE PAYS
3 GRANDE RUE
58800 CORBIGNY

Mission réalisée le 24/03/26

Date de vérification précédente : 25/10/23
Périodicite : 24 mois / Prochaine vérification : 03/28

Références SOCOTEC :
N° du rapport : 962SE/26/2002
Date du rapport : 20/04/2026
N° d'affaire : 2305962SE000013/2000
Désignation : 58 - EQT SPROTIF COSEC CORBIGNY-Vérification périodique des équi
N° intervention : 962SE260200000001127
Présence d'observation(s)

Références Client :
Site : RAPPORT EQUIPEMENTS SPORTIFS COSEC

1.0.0.1 - EDL46656
Agence Équipements Nevers
Pôle Eqts Centre BFC - SOCOTEC EQUIPEMENTS - 6 Rue du Bengy - 58640 VARENNES VAUZELLES
Tél. : (+33)3.86.71.93.29
SOCOTEC EQUIPEMENTS - SAS au capital de 8.285.270 euros - 834 096 695 RCS Versailles
Siege social : Immeuble Mirabeau - 5 place des Freres Montgolfier
Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE - www.socotec.fr

Vérificateur : M PICARD Hugues
Nombre de pages : 20

SYNTHESE DE LA VERIFICATION

Type d'équipement	Précision sur l'équipement	Fabricant	Lieu d'installation / Identification / Localisation	Date de visite	Nb Obs	Non vérifié	Mise à l'arrêt préconisée	Page
But	Basket-ball	US URB ASPORT	Grand terrain / 1 / Côté ATAC	24/03/26	1			3
But	Basket-ball	US URB ASPORT	Grand terrain / 2 / Côté Foot	24/03/26	1			5
But	Basket-ball	SCORE	Petit terrain / 3 / Côté vestiaires	24/03/26	1			7
But	Basket-ball	SCORE	Petit terrain / 4 / Côté église	24/03/26	3			9
But	Basket-ball	SCORE	Petit terrain / 5 / Côté vestiaires	24/03/26	2			12
But	Basket-ball	SCORE	Petit terrain / 6 / Côté église	24/03/26	2			14
But	Handball	GES	Grand terrain / 1 / Côté foot	24/03/26	4			16
But	Handball	GES	Grand terrain / 2 / Côté ATAC	24/03/26	2			19

COMPTE-RENDU DE FIN MISSION

En fin de mission, un compte-rendu verbal reprenant les informations essentielles de la vérification a été réalisé par l'intervenant SOCOTEC auprès de M. GUILLAUDAT.

MODALITES DE LA VERIFICATION

Accompagnateur : M. GUILLAUDAT Antoine (accompagnement partiel)

Le contrôle a été effectué conformément aux exigences réglementaires ou contractuelles :
- par examen visuel de l'état apparent de conservation des parties accessibles ou rendues accessibles à la demande du vérificateur ;
- par essai manuel par « ébranlement des montants ou des poteaux » permettant de tester la stabilité de l'équipement et la solidité de ses fixations ;
- par un examen de l'état de conservation du marquage pour les équipements assujettis ;
- par essais en charge de résistance des équipements et des dispositifs de fixation pour les équipements assujettis et lorsqu'ils sont contractuellement prévus.

VERIFICATION DES EQUIPEMENTS

1. BUT (BASKET-BALL/GRAND TERRAIN/1/CTÉ ATAC/US URBASPORT)

IDENTIFICATION ET CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPEMENT	
Type de but	Basket-ball
Lieu d'installation	Grand terrain
Identification	1
Localisation	Côté ATAC
Nom du fabricant	US URBASPORT
Date de fabrication	03/2015
Type d'installation	Installation permanente
Autres caractéristiques	But relevable par treuil électrique et réglable en hauteur. Repris sur la structure du bâtiment par l'intermédiaire de 4 haubans. Dispositif stop chute en place. Protection en extrémités des tubes et au niveau inférieur du panneau en places.
Photo du but n°1	
Réglementation	Article R.322-25 du code du sport
Nature des essais en charge	320 daN Vertical

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION	
Nature de la vérification	Contrôle principal (Examens visuels avec essais en charge)
Périodicité minimale du contrôle principale préconisée par la norme NF S 52-409 (mois)	24
Périodicité minimale du contrôle opérationnel préconisée par la norme NF S 52-409 (mois)	6 (Accès avec autorisation ou surveillé) / 3 (Accès libre)
Périodicité contractuelle retenue par le client (mois)	24

RESULTAT DE LA VERIFICATION
Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défectuosités auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

OBSERVATIONS	N°
Examen documentaire / Registre de vérification	
Absence de plan de vérification. Constituer un plan de vérification comportant : - la périodicité des contrôles retenue par l'exploitant ; - le(s) rapport(s) des contrôles effectués à la première mise en service ; - le(s) rapport(s) des contrôles périodiques opérationnels et principaux effectués ; - le protocole dans le cas d'installation non permanente du but ou d'un évènement ponctuel tel que prévu au §5.4 de la norme NF S 52-409 ; - les éventuelles décisions de retrait de mise à disposition du public.	1

Lors de la vérification, certaines parties n'ont pas pu être vérifiées pour les raisons suivantes:

Eléments non vérifiés	En raison de :
Examen visuel / Fixation au support (mur ou sol)	Absence de moyen d'accès sécurisé

Eléments non vérifiés	En raison de :
Examen visuel / Câblerie	Absence de moyen d'accès sécurisé
Examen visuel / Dispositif de sécurité autonome (stop chute, ...)	Absence de moyen d'accès sécurisé

Afin de respecter les exigences réglementaires, il vous appartient de prendre les mesures nécessaires pour permettre la réalisation des vérifications de ces parties.

2. BUT (BASKET-BALL/GRAND TERRAIN/2/CTÉ FOOT/US URBASPORT)

IDENTIFICATION ET CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPEMENT	
Type de but	Basket-ball
Lieu d'installation	Grand terrain
Identification	2
Localisation	Côté Foot
Nom du fabricant	US URBASPORT
Date de fabrication	03/2015
Type d'installation	Installation permanente
Autres caractéristiques	But relevable par treuil électrique et réglable en hauteur. Repris sur la structure du bâtiment par l'intermédiaire de 4 haubans. Dispositif stop chute en place. Protection en extrémités des tubes et au niveau inférieur du panneau en places.
Photo du but n°1	
Réglementation	Article R.322-25 du code du sport
Nature des essais en charge	320 daN Vertical

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION	
Nature de la vérification	Contrôle principal (Examens visuels avec essais en charge)
Périodicité minimale du contrôle principale préconisée par la norme NF S 52-409 (mois)	24
Périodicité minimale du contrôle opérationnel préconisée par la norme NF S 52-409 (mois)	6 (Accès avec autorisation ou surveillé) / 3 (Accès libre)
Périodicité contractuelle retenue par le client (mois)	24

RESULTAT DE LA VERIFICATION
Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défectuosités auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

OBSERVATIONS	N°
Examen documentaire / Registre de vérification	
Absence de plan de vérification. Constituer un plan de vérification comportant : - la périodicité des contrôles retenue par l'exploitant ; - le(s) rapport(s) des contrôles effectués à la première mise en service ; - le(s) rapport(s) des contrôles périodiques opérationnels et principaux effectués ; - le protocole dans le cas d'installation non permanente du but ou d'un évènement ponctuel tel que prévu au §5.4 de la norme NF S 52-409 ; - les éventuelles décisions de retrait de mise à disposition du public.	2

Lors de la vérification, certaines parties n'ont pas pu être vérifiées pour les raisons suivantes:

Eléments non vérifiés	En raison de :
Examen visuel / Fixation au support (mur ou sol)	Absence de moyen d'accès sécurisé
Examen visuel / Câblerie	Absence de moyen d'accès sécurisé
Examen visuel / Dispositif de sécurité autonome (stop chute, ...)	Absence de moyen d'accès sécurisé

Afin de respecter les exigences réglementaires, il vous appartient de prendre les mesures nécessaires pour permettre la réalisation des vérifications de ces parties.

3. BUT (BASKET-BALL/PETIT TERRAIN/3/CTÉ VESTIAIRES/SCORE)

IDENTIFICATION ET CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPEMENT	
Type de but	Basket-ball
Lieu d'installation	Petit terrain
Identification	3
Localisation	Côté vestiaires
Nom du fabricant	SCORE
Date de fabrication	07/1997
Type d'installation	Installation permanente
Autres caractéristiques	But réglable en hauteur repris sur la structure du bâtiment par tire fond vissés dans poteau.
Photo du but n°1	
Photo du but n°2	
Réglementation	Article R.322-25 du code du sport
Nature des essais en charge	320 daN Vertical

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION	
Nature de la vérification	Contrôle principal (Examens visuels avec essais en charge)
Périodicité minimale du contrôle principale préconisée par la norme NF S 52-409 (mois)	24
Périodicité minimale du contrôle opérationnel préconisée par la norme NF S 52-409 (mois)	6 (Accès avec autorisation ou surveillé) / 3 (Accès libre)
Périodicité contractuelle retenue par le client (mois)	24

RESULTAT DE LA VERIFICATION
Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défectuosités auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

OBSERVATIONS	N°
Examen documentaire / Registre de vérification	

OBSERVATIONS	N°
Absence de plan de vérification. Constituer un plan de vérification comportant : - la périodicité des contrôles retenue par l'exploitant ; - le(s) rapport(s) des contrôles effectués à la première mise en service ; - le(s) rapport(s) des contrôles périodiques opérationnels et principaux effectués ; - le protocole dans le cas d'installation non permanente du but ou d'un évènement ponctuel tel que prévu au §5.4 de la norme NF S 52-409 ; - les éventuelles décisions de retrait de mise à disposition du public.	3

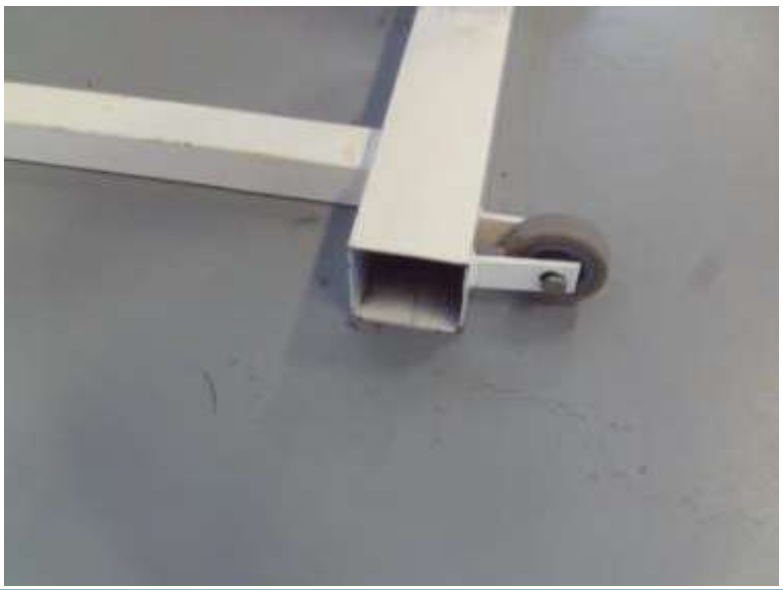
4. BUT (BASKET-BALL/PETIT TERRAIN/4/CTÉ ÉGLISE/SCORE)

IDENTIFICATION ET CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPEMENT	
Type de but	Basket-ball
Lieu d'installation	Petit terrain
Identification	4
Localisation	Côté église
Nom du fabricant	SCORE
Date de fabrication	07/1997
Type d'installation	Installation non permanente
Autres caractéristiques	But démontable réglable en hauteur équipé de 2 roulettes à l'avant pour le déplacement. Bridage au sol par barre traversante bloquée par mollette vissable.
Photo du but n°1	
Photo du but n°2	
Réglementation	Article R.322-25 du code du sport

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION	
Nature de la vérification	Contrôle opérationnel (Examens visuels sans essais en charge)
Périodicité minimale du contrôle principale préconisée par la norme NF S 52-409 (mois)	24
Périodicité minimale du contrôle opérationnel préconisée par la norme NF S 52-409 (mois)	6 (Accès avec autorisation ou surveillé) / 3 (Accès libre)
Périodicité contractuelle retenue par le client (mois)	24

RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défectuosités auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

OBSERVATIONS	N°
Examen visuel / Fixation au support (mur ou sol)	
Absence sur la molette de bridage du but au sol de dispositif démontable à l'aide d'un outil. (risque de desserrage lors de l'utilisation) A installer. 	4
Examen visuel / Protections	
2 obturateurs en extrémité du tube carré avant manquants. A remettre en place. 	5

OBSERVATIONS	N°
Essais / Essais de stabilité manuels	
Les essais d'ébranlement manuels ont mis en évidence un jeu important dû au sol non plat Mettre en place un dispositif de callage par exemple. 	6

5. BUT (BASKET-BALL/PETIT TERRAIN/5/CTÉ VESTIAIRES/SCORE)

IDENTIFICATION ET CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPEMENT	
Type de but	Basket-ball
Lieu d'installation	Petit terrain
Identification	5
Localisation	Côté vestiaires
Nom du fabricant	SCORE
Date de fabrication	07/1997
Type d'installation	Installation permanente
Autres caractéristiques	But réglable en hauteur repris sur la structure du bâtiment par tire fond vissés dans poteau.
Photo du but n°1	
Photo du but n°2	
Réglementation	Article R.322-25 du code du sport
Nature des essais en charge	320 daN Vertical

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION	
Nature de la vérification	Contrôle principal (Examens visuels avec essais en charge)
Périodicité minimale du contrôle principale préconisée par la norme NF S 52-409 (mois)	24
Périodicité minimale du contrôle opérationnel préconisée par la norme NF S 52-409 (mois)	6 (Accès avec autorisation ou surveillé) / 3 (Accès libre)
Périodicité contractuelle retenue par le client (mois)	24

RESULTAT DE LA VERIFICATION
Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défectuosités auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

OBSERVATIONS	N°
Examen documentaire / Registre de vérification	

OBSERVATIONS	N°
Absence de plan de vérification. Constituer un plan de vérification comportant : - la périodicité des contrôles retenue par l'exploitant ; - le(s) rapport(s) des contrôles effectués à la première mise en service ; - le(s) rapport(s) des contrôles périodiques opérationnels et principaux effectués ; - le protocole dans le cas d'installation non permanente du but ou d'un évènement ponctuel tel que prévu au §5.4 de la norme NF S 52-409 ; - les éventuelles décisions de retrait de mise à disposition du public.	7
Examen visuel / Panneau	
Le panneau comporte une fissure pouvant engendrer des risques de chute de tout ou partie du panneau et des risques de contact avec les surfaces, arêtes et angles. (côté gauche du cerceau (face but)) Remettre en état ou remplacer le panneau. 	8

6. BUT (BASKET-BALL/PETIT TERRAIN/6/CTÉ ÉGLISE/SCORE)

IDENTIFICATION ET CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPEMENT	
Type de but	Basket-ball
Lieu d'installation	Petit terrain
Identification	6
Localisation	Côté église
Nom du fabricant	SCORE
Date de fabrication	07/1997
Type d'installation	Installation non permanente
Autres caractéristiques	But démontable réglable en hauteur équipé de 2 roulettes à l'avant pour le déplacement. Bridage au sol par barre traversante bloquée par mollette vissable.
Photo du but n°1	
Photo du but n°2	
Réglementation	Article R.322-25 du code du sport

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION	
Nature de la vérification	Contrôle opérationnel (Examens visuels sans essais en charge)
Périodicité minimale du contrôle principale préconisée par la norme NF S 52-409 (mois)	24
Périodicité minimale du contrôle opérationnel préconisée par la norme NF S 52-409 (mois)	6 (Accès avec autorisation ou surveillé) / 3 (Accès libre)
Périodicité contractuelle retenue par le client (mois)	24

RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défectuosités auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

OBSERVATIONS	N°
Examen visuel / Fixation au support (mur ou sol)	
Absence sur la molette de bridage du but au sol de dispositif démontable à l'aide d'un outil. (risque de desserrage lors de l'utilisation) A installer. 	9
Examen visuel / Protections	
2 obturateurs en extrémité du tube carré avant manquants. A remettre en place. 	10

7. BUT (HANDBALL/GRAND TERRAIN/1/CTÉ FOOT/GES)

IDENTIFICATION ET CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPEMENT	
Type de but	Handball
Lieu d'installation	Grand terrain
Identification	1
Localisation	Côté foot
Nom du fabricant	GES
Date de fabrication	10/2018
Type d'installation	Installation permanente
Autres caractéristiques	Structure du but en acier.
Photo du but n°1	
Photo du but n°2	
Réglementation	Article R.322-25 du code du sport
Nature des essais en charge	110 daN horizontal et 180 daN vertical

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION	
Nature de la vérification	Contrôle principal (Examens visuels avec essais en charge)
Périodicité minimale du contrôle principale préconisée par la norme NF S 52-409 (mois)	24
Périodicité minimale du contrôle opérationnel préconisée par la norme NF S 52-409 (mois)	6 (Accès avec autorisation ou surveillé) / 3 (Accès libre)
Périodicité contractuelle retenue par le client (mois)	24

RESULTAT DE LA VERIFICATION
Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défectuosités auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

OBSERVATIONS	N°
Examen documentaire / Registre de vérification	

OBSERVATIONS	N°
Absence de plan de vérification. Constituer un plan de vérification comportant : - la périodicité des contrôles retenue par l'exploitant ; - le(s) rapport(s) des contrôles effectués à la première mise en service ; - le(s) rapport(s) des contrôles périodiques opérationnels et principaux effectués ; - le protocole dans le cas d'installation non permanente du but ou d'un évènement ponctuel tel que prévu au §5.4 de la norme NF S 52-409 ; - les éventuelles décisions de retrait de mise à disposition du public.	11
Examen visuel / Filet et fixation du filet	
Le filet comporte des ouverture pouvant engendrer des risques de coincement de la tête. Remettre en état ou remplacer le filet. 	12
Des crochets de fixation du filet sont cassés. Remplacer les crochets cassés. 	13

OBSERVATIONS	N°
Essais / Essais de stabilité manuels	
Jeu important dans la structure du but sur ébranlement. Les brides de fixation au sol ne semblent pas adaptées au crochets. Remplacer les brides par des models adaptés au crochets et installer un dispositif démontable uniquement à l'aide d'un outil. 	14

Lors de la vérification, certaines parties n'ont pas pu être vérifiées pour les raisons suivantes:

Eléments non vérifiés	En raison de :
Essais / Essai en charge horizontal de 110 daN	Bridage au sol non satisfaisant (risque de détérioration du but)

Afin de respecter les exigences réglementaires, il vous appartient de prendre les mesures nécessaires pour permettre la réalisation des vérifications de ces parties.

8. BUT (HANDBALL/GRAND TERRAIN/2/CTÉ ATAC/GES)

IDENTIFICATION ET CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPEMENT	
Type de but	Handball
Lieu d'installation	Grand terrain
Identification	2
Localisation	Côté ATAC
Nom du fabricant	GES
Date de fabrication	10/2018
Type d'installation	Installation permanente
Autres caractéristiques	Structure du but en acier.
Photo du but n°1	
Photo du but n°2	
Réglementation	Article R.322-25 du code du sport
Nature des essais en charge	110 daN horizontal et 180 daN vertical

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION	
Nature de la vérification	Contrôle principal (Examens visuels avec essais en charge)
Périodicité minimale du contrôle principale préconisée par la norme NF S 52-409 (mois)	24
Périodicité minimale du contrôle opérationnel préconisée par la norme NF S 52-409 (mois)	6 (Accès avec autorisation ou surveillé) / 3 (Accès libre)
Périodicité contractuelle retenue par le client (mois)	24

RESULTAT DE LA VERIFICATION
Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défectuosités auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

OBSERVATIONS	N°
Examen documentaire / Registre de vérification	

OBSERVATIONS	N°
Absence de plan de vérification. Constituer un plan de vérification comportant : - la périodicité des contrôles retenue par l'exploitant ; - le(s) rapport(s) des contrôles effectués à la première mise en service ; - le(s) rapport(s) des contrôles périodiques opérationnels et principaux effectués ; - le protocole dans le cas d'installation non permanente du but ou d'un évènement ponctuel tel que prévu au §5.4 de la norme NF S 52-409 ; - les éventuelles décisions de retrait de mise à disposition du public.	15
Essais / Essais de stabilité manuels	
Jeu important dans la structure du but sur ébranlement. Les brides de fixation au sol ne semblent pas adaptées au crochets. Remplacer les brides par des models adaptés au crochets et installer un dispositif démontable uniquement à l'aide d'un outil. 	16

Lors de la vérification, certaines parties n'ont pas pu être vérifiées pour les raisons suivantes:

Eléments non vérifiés	En raison de :
Essais / Essai en charge horizontal de 110 daN	Bridage au sol non satisfaisant (risque de détérioration du but)

Afin de respecter les exigences réglementaires, il vous appartient de prendre les mesures nécessaires pour permettre la réalisation des vérifications de ces parties.